

# SDAN

## ROUTE DE DISTRIBUTION URBAINE (RDU) EYSINS - NYON - PRANGINS

Mise en œuvre de la planification directrice  
du secteur «RDU Prangins (Etraz nord) – Nyon (En Oulteret) »

Accord cadre

Entre :

- Commune de Prangins
- Commune de Nyon
- Région Nyon
- Canton de Vaud (SDT)



|    |  |    |
|----|--|----|
| 1. | Introduction générale  | 3  |
| 2. | Le contexte du site « RDU Prangins (Etraz nord) - Nyon (En Oulteret) » | 4  |
| 3. | Périmètre de l'étude-test  | 5  |
| 4. | Les objectifs  | 6  |
| 5. | Démarche et mandats  | 8  |
| 6. | Organisation   | 9  |
| 7. | Calendrier et coordination   | 9  |
| 8. | Budget et financement de l'étude-test                                  | 10 |
| 9. | Annexe – informations complémentaires                                  | 12 |

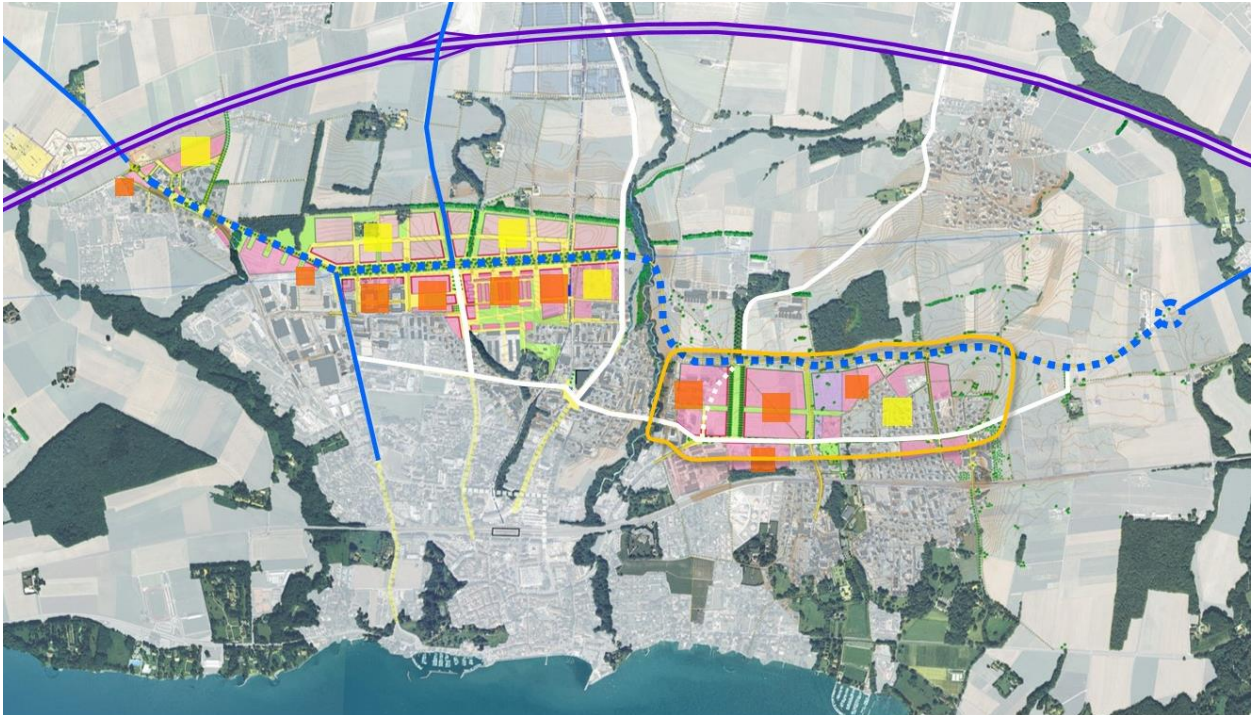


# 1. Introduction générale

Le Schéma Directeur de l'Agglomération Nyonnaise (SDAN) est un document cadre qui oriente et organise les communes de l'agglomération de Nyon autour d'une même vision en matière de paysage, d'urbanisme, d'environnement et de mobilité. Adopté par les communes, la Région et le Canton en 2006, cet instrument contractuel engage ses partenaires à travailler pour leurs intérêts communs de façon partenariale et concertée.

Parmi les mesures envisagées dans le cadre du SDAN, le chantier n°1 relatif au développement urbain le long de la Route de Distribution Urbaine (ci-après RDU) a été l'objet d'une étude de conception directrice<sup>1</sup> qui en définit ses contours stratégiques. Ce concept a été adopté formellement par les communes du SDAN, le Conseil régional et le Canton en 2010.

Le présent accord cadre porte sur le périmètre « RDU Prangins (Etraz nord) – Nyon (En Oulteret) ».



- > La RDU permet de mieux exploiter et distribuer le trafic motorisé au sein de l'agglomération nyonnaise. Elle s'intègre dans un réseau de mobilité existant (route de l'Etraz, avenue des Eules, jonctions autoroutières de Nyon et de Gland, ...)
  - > La RDU offre un potentiel important de développements urbains de qualité dans un périmètre compact
    - urbanisation en cours ou planifiée d'ici 2030
    - urbanisation à long terme
    - périmètre
- «RDU Prangins (Etraz nord) – Nyon (En Oulteret)»

## La RDU, un projet majeur pour la région nyonnaise

Le potentiel de développement identifié le long de cette infrastructure routière, estimé en 2010, dans sa globalité, à 12'000 habitants (dont 6'200 à long terme) et 5'500 emplois (dont 1'700 à long terme), confère au projet un caractère inédit dans le district de par sa dimension et son impact sur le territoire.

Les enjeux de la RDU résident dès lors dans l'opportunité de dessiner un nouveau paysage urbain, de définir le réseau de la mobilité et des espaces publics intégrant ville existante et nouveaux quartiers. Ainsi, la mise en œuvre de la RDU relève d'une certaine complexité. Ce projet de dimension intercommunale et d'agglomération constitue l'un des investissements parmi les plus importants du district d'ici à 2030.

Enfin, le respect de la diversité des situations le long de l'axe est aussi un enjeu important. La différence d'identité des divers lieux traversés (espaces urbain, campagnard, naturel, ...) demande des solutions différenciées, un équilibre entre l'idée d'un axe qui unit et des solutions locales à prendre en compte.

<sup>1</sup> « Concept de développement urbain le long de la route de distribution urbaine RDU de l'agglomération nyonnaise » (Feddersen & Klostermann – mai 2010).

## Les mesures de planifications et les engagements en relation avec le concept de la RDU

- La RDU fait partie d'une mesure prévue du **projet d'agglomération du Grand Genève** 1ère et 2ème génération (sans cofinancement fédéral).
- Le concept de la RDU fait partie intégrante du **Plan directeur cantonal** (3ème adaptation du 2 juillet 2014), dans le cadre de la mesure R15 « Agglomération franco-valdo-genevoise et Région Nyon ».
- En lien avec le **Schéma Directeur de l'agglomération nyonnaise** (SDAN), le concept RDU est adopté par les partenaires en 2010 et constitue un des objectifs stratégiques du **Plan directeur régional du district de Nyon** (PDRN).
- Le projet de la RDU fait partie d'un des volets du Plan directeur de la **commune de Prangins** (novembre 2011) et figure dans le programme de législature 2011 – 2016 de la **ville de Nyon** ainsi que dans son concept de mobilité urbaine (CMU).
- Une **convention liant les partenaires** a été signée en 2013 pour la mise en œuvre du concept RDU et l'engagement d'un chargé de projet pour coordonner la réalisation de la RDU (signataires : les communes d'Eysins, Nyon et Prangins, les autres communes du SDAN, le Conseil régional et le Canton).

## Les enjeux

Les enjeux de développement sur le site résident dans l'opportunité de :

- dessiner un nouveau paysage urbain et sa relation avec son environnement,
- d'intégrer les principes d'une urbanisation durable et différenciée (densification progressive des quartiers existants, valorisation des terrains libres de construction, entre autres)
- définir le réseau de la mobilité et des espaces publics intégrant ville existante et nouveaux quartiers,
- prévoir des lieux de vie mixtes (activités, services et logements diversifiés, équipements d'intérêts intercommunal et local, ...),
- afficher une ambition tant dans le renforcement du rôle de l'intercommunalité que dans la qualité urbanistique, socio-économique et paysagère.

### A relever :

- l'impact environnemental et paysager au niveau de l'Asse et de Changins,
- la détermination des responsabilités et les incidences financières liées au niveau des communes, du Canton et de la Région,
- la coordination et la collaboration intercommunales et cantonales concernant :  
les études en lien avec le concept RDU, la compensation des surfaces d'assollement (SDA), la prise en compte des contraintes de la nouvelle LAT, les procédures légales, les crédits et les modalités de financement, la valorisation foncière, ...,
- la concertation et l'acceptation du projet par les élus, les habitants et les acteurs concernés, (entre autres : le changement d'échelle pour Prangins, l'arrivée de nouveaux habitants, la réalisation d'équipements publics, ...).

## 2. Le contexte « RDU Prangins (Etraz nord) – Nyon (En Oulteret)» - objet de l'accord cadre

Le concept RDU a identifié un potentiel de développement important dans le périmètre se situant entre la route de l'Etraz et Changins, l'estimation des capacités d'accueil prévoyant 2'200 habitants et 700 emplois supplémentaires.

Cette option permet de concentrer le développement urbain à l'intérieur de l'agglomération nyonnaise afin d'éviter le mitage du territoire en dehors des centres urbains, mais change radicalement la configuration du site occupé en grande partie par des terrains d'essais de l'Agroscope de Changins. Ledit concept RDU prévoit que la future voie de circulation marque la limite nord de l'urbanisation et dessert les futurs quartiers selon le principe du peigne. La route de l'Etraz, qui borde le périmètre au sud, est prévue en tant que desserte locale et non plus de transit.

Le GROUPE RDU (organe politique de pilotage) a convenu, fin 2014, d'engager une démarche de planification directrice, sous la forme d'une **étude-test**. Celle-ci permettra d'avoir une vision plus détaillée du site, de questionner et d'affiner le concept RDU tant au niveau quantitatif qu'au niveau de sa configuration générale.

Le questionnement souhaité dans le cadre des études-test s'applique également pour le Plan Directeur Communal de Prangins (se référer à l'extrait du Plan de synthèse en annexe) sur la partie circonscrite

par le périmètre de l'étude-test, ainsi que pour le concept d'aménagement «En Oulteret » (se référer au plan et aux principes directeurs en annexe).

La démarche générale se décompose en deux phases :

- **Phase I** : elle consiste à mener une étude-test, dont le document de synthèse permettra de fixer des principes directeurs de développement et d'aménagement du site et de servir de base aux orientations à développer lors de la phase II.

Compte tenu de l'importance du projet et afin de favoriser le dialogue et l'acceptation du projet dans chaque milieu, une démarche d'information et de consultation est prévue lors de l'étude-test, ceci en lien avec une stratégie d'information et de communication globale venant appuyer les différentes actions du projet de RDU.

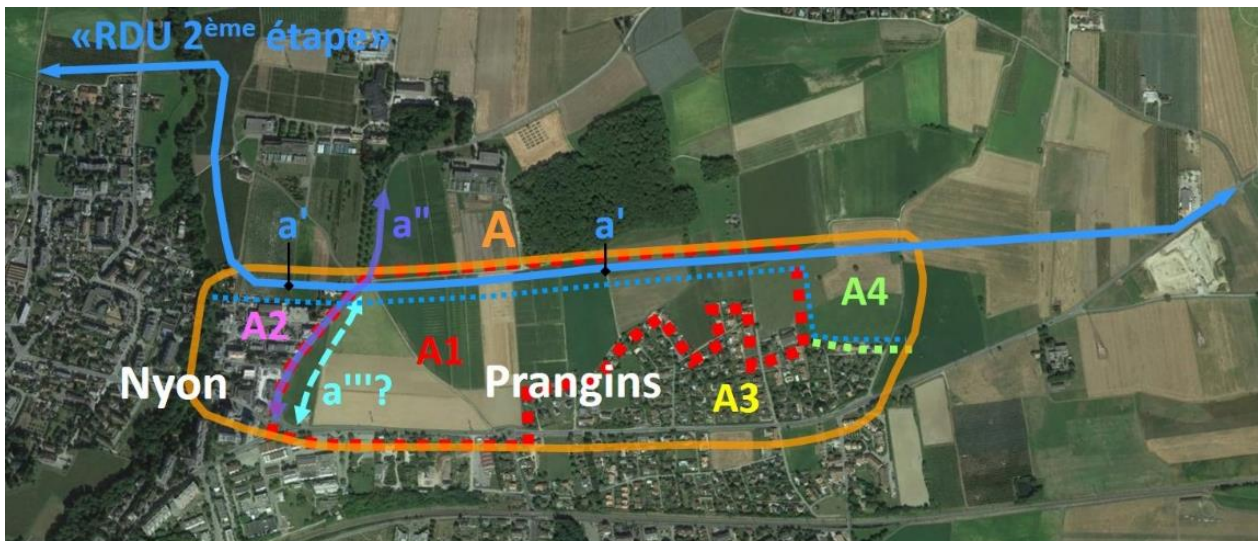
Dans ce cadre, le GROUPE RDU se réserve la possibilité durant l'étude-test, lors d'ateliers avec les mandataires ou sous la forme de tables rondes, de consulter les municipalités, les représentants de groupes d'intérêts, les services techniques concernés et enfin d'informer la population.

- **Phase II** : afin de valoriser le site, des procédures réglementaires de changements d'affectations ou de plans de quartiers (PQ) seront engagées et s'appuieront sur le document de synthèse de l'étude-test.

Le présent **accord cadre** a pour but de fixer le partenariat institutionnel pour la phase I, en particulier en termes d'objectifs, de conditions générales et de déroulement de l'étude-test. Le budget et la clef de répartition entre partenaires sont également précisés.

Les modalités relatives à la phase II seront définies à l'issue de l'étude-test en vue de faire l'objet d'un volet complémentaire au présent accord-cadre.

### 3. Périmètre de l'étude-test



**Tronçon «RDU 2<sup>ème</sup> étape» (entre le NSTCM et la route de l'Etraz) – 2015-2016 :**  
**étude de faisabilité routière (fonctionnement du système, tracé et types d'ouvrages)**

**A. Secteur «RDU Prangins (Etraz nord) – Nyon (En Oulteret)» - 2015-2016 :**  
**étude-test (périmètre d'influence pertinent en lien urbanisation et conception mobilité)**

Le **périmètre de l'étude-test - A** (superficie de 63 hectares environ) intègre les sites nécessaires à l'élaboration d'un concept d'aménagement ainsi que la mise en œuvre d'une stratégie territoriale adaptée au contexte. Dans ce but, des sous-périmètres sont définis en fonction des données spécifiques en présence, soit :

- **Sous périmètre - A1** : il est affecté en zone agricole et en zone d'utilité publique sur une petite partie. Sur la base de l'étude-test, il fera l'objet d'une ou plusieurs procédures de PQ avec changement d'affectation. La SOFREN (Société foncière de la région nyonnaise), en qualité de futur propriétaire des terrains de l'Agroscope de Changins, ainsi que les autres propriétaires fonciers seront associés à la démarche relative au PQ, selon un processus restant à définir.

- Sous périmètre - A2 : colloqué en zone industrielle B, ses lignes directrices ont été validées par la Municipalité de Nyon en date du 27 octobre 2014 (se référer au plan ci annexé).  
Dans cette perspective, les principes retenus à prendre en compte dans l'accord-cadre sont :
  - . privilégier l'implantation d'emplois le long de la route de Duillier de façon à animer le front de rue et protéger le reste du quartier du bruit,
  - . favoriser un tissu mixte en deuxième ligne, faisant le lien entre l'arrière et le front du quartier ;
  - . maintenir l'habitation à l'arrière du quartier, côté cordon boisé de l'Asse,
  - . améliorer le système de desserte interne du quartier par le chemin de Chantemerle (en garantissant son accès public tout le long de son tracé, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui).
- Sous périmètre - A3 : colloqué en zone d'habitation de faible densité, il est prévu, suite à l'étude-test, une modification du plan général d'affectation (Prangins) en vue d'une densification progressive. Dans cette perspective, les principes retenus à prendre en compte dans l'accord-cadre sont :
  - . introduire un espace de transition entre les nouvelles urbanisations et le secteur de villas existantes,
  - . privilégier une densification « douce », par étapes du secteur de villas, en tenant compte du parcellaire,
  - . favoriser une mixité des fonctions avec une prépondérance pour le logement,
  - . proposer une morphologie du bâti respectueuse de l'échelle domestiques des villas,
  - . privilégier un front bâti mixte le long de la route de l'Etraz requalifiée (ces principes seront affinés lors de l'élaboration du cahier des charges).
- Sous périmètre - A4 : marquant la limite de l'urbanisation côté est, il fera l'objet d'une étude d'intégration paysagère en lien avec la future RDU. Cet espace demeurera en zone agricole.
- Sous périmètre - a' : bien que les principes généraux de l'infrastructure routière soient largement prédéfinis dans le cadre de l'étude de faisabilité en cours, l'étude-test donnera des orientations fonctionnelles ainsi que les aspects paysagers de la partie située au droit des urbanisations. Il s'agira notamment de faire des propositions au niveau de l'ajustement de l'implantation du tracé et des mesures paysagères, entre autres de protection contre le bruit.
- Remarque : le tracé actuel de la route de Duillier (a'') doit être questionné dans le cadre de l'étude-test (a''' ?), tant au niveau de son accrochage avec la RDU qu'avec celui de la route de l'Etraz, ceci afin de pouvoir adapter le tronçon compris entre ces deux transversales en fonction de données relatives à la mobilité (hiérarchie du réseau, fonctionnement du système, sécurité des usagers) et de la future urbanisation du site (optimisation du tracé).

## 4. Les objectifs

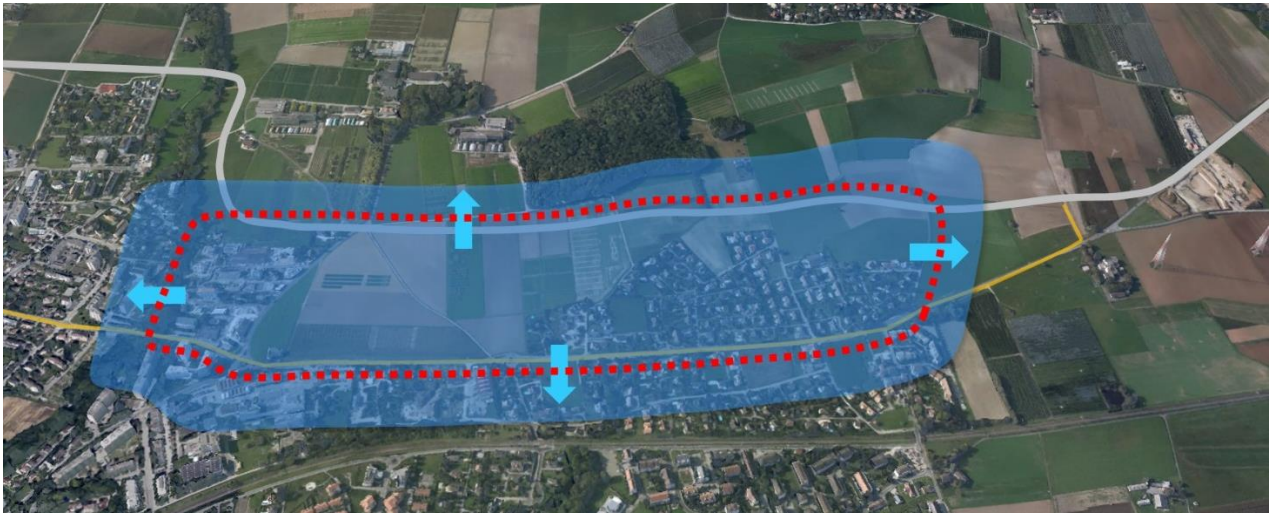
L'objectif principal de la démarche d'étude-test vise à **concilier qualité du projet territorial et développement**. La concrétisation d'une urbanisation de qualité passe par la réalisation de projets qui intègrent, de manière simultanée et convergente, les multiples objectifs liés à la durabilité environnementale, socioculturelle et économique. Cette dimension s'inscrit par ailleurs dans les politiques communales de Nyon et de Prangins.

La philosophie générale de la planification du secteur « Prangins (Etraz nord) – Nyon (En Oulteret) » doit répondre à ce dessein afin de valoriser un territoire encore largement non-urbanisé, selon différents axes :

- ✓ la bonne coordination environnement/urbanisation/mobilité, qui constitue une des clés de lecture des stratégies à développer dans le processus de l'étude-test.
- ✓ la mise en œuvre des principes de développement durable, afin de concevoir un projet équilibré d'un point de vue socio-démographique et économique.
- ✓ la mise en place d'une planification adaptée au contexte local et partagée par les partenaires en présence ainsi qu'une optimisation du processus en termes de validation politique et légale.

Les réflexions relatives à l'étude-test «RDU Prangins (Etraz nord) – Nyon (En Oulteret) » portent également sur :

- ✓ l'intégration du projet dans son contexte environnant proche. Dans ce sens, la démarche doit porter en termes de qualification et de mise en lien avec les éléments structurants alentours (espaces publics, polarités fonctionnelles, accessibilité multimodale, relations paysagères et morphologiques, ...).



- ✓ l'inscription et la contribution du projet dans une dynamique plus large de mise en œuvre du concept de RDU ainsi que sa situation par rapport aux intercommunalités d'Eysins-Nyon-Prangins qui forment, avec Gland-Vich, une agglomération régionale au sein du Grand Genève.

### Programmation générale

- Répondre aux besoins des communes territoriales et de l'agglomération nyonnaise. Dans ce cadre et lors de l'élaboration du cahier des charges de l'étude-test, il sera vérifié en particulier :
  - . l'opportunité d'un pôle de compétences lié à la présence de l'Agroscope de Changins ainsi que la pertinence de prévoir des activités artisanales sur le site,
  - . l'opportunité d'un équipement intercommunal.

### Urbanisme et paysage

- Constituer un concept directeur en vue de l'établissement de changements d'affectations ou de plans de quartiers (PQ).
- Organiser la morphologie générale du site ainsi que tester les possibilités de densité adaptées à ce dernier (potentiel habitants et emplois, gabarits). A cet égard, les données quantitatives indiquées dans le concept RDU seront questionnées.
  - . Potentiel habitants : tester la capacité optimale du site, organiser les principes de mixité sociale et fonctionnelle (parts habitations/activités, typologie diversifiée, etc.).
  - . Potentiel emplois et services : tester la capacité optimale du site, organiser la mixité fonctionnelle et sociale, les nouvelles polarités (commerces, services) destinées aux habitants.
  - . Equipements publics : évaluer les besoins en équipements engendrés par le développement prévu et réserver les surfaces nécessaires.
- Proposer un concept paysager sur l'ensemble du périmètre (grand paysage, transition et interrelation entre zones non-construites et bâties, ...), organiser et qualifier le futur réseau des espaces publics.
- Fournir des éléments de réflexion relatifs à la valorisation du périmètre (viabilité et évolutivité du projet, réalisation par étapes).
- Objectifs spécifiques :
  - . tester une urbanisation par étapes du sous-périmètre A1,
  - . prévoir une requalification progressive du sous périmètre A2,
  - . prévoir une densification progressive du sous périmètre A3,
  - . Agroscope de Changins : garantir les mesures prévues avec l'Agroscope concernant ses terrains d'exploitations agricoles situés dans le périmètre de l'étude-test.

## Mobilité

- Organiser et hiérarchiser le futur réseau TIM, TP, MD du périmètre de l'étude-test en lien avec la future RDU et les infrastructures existantes, sur la base des indications et des recommandations prévues dans le cadre de l'étude de faisabilité « RDU 2<sup>ème</sup> étape » et d'indications complémentaires (démarche Nyon–Gland, projet de requalification de la route de l'Etraz, ...).
  - . Transports individuels motorisés (TIM) : limiter la génération du trafic individuel en organisant l'usage et les besoins des TIM en fonction de ce principe.
  - . Transports publics (TP) : favoriser l'usage des TP par les habitants et les pendulaires en tenant compte du fait que la route de l'Etraz, sur le périmètre de l'étude-test, et la route d'Oulteret seront réservées préférentiellement aux TP.
  - . Mobilité douce (MD) : favoriser l'usage de la MD, notamment en lien avec les équipements, les espaces publics et/ou les services. Valoriser et compléter le réseau existant.
  - . Route de Duillier : questionner le tracé compris entre la future RDU et la route de l'Etraz ainsi que son accrochage à ces dernières, afin de pouvoir l'adapter en fonction de la future configuration du site.

## Développement urbain durable

- Fournir des éléments de réflexion relatifs à l'élaboration d'une stratégie y relative, privilégiant :
  - . des choix urbanistiques impliquant notamment une utilisation mesurée des ressources non-renouvelables, assurant la préservation de milieux naturels et de la biodiversité,
  - . la mixité fonctionnelle ainsi que la diversité sociale et générationnelle,
  - . la participation des citoyens et usagers au projet,
  - . l'équilibre financier du projet.

## 5. Démarche et mandats

La planification relative à la phase I du processus de valorisation du site « RDU Prangins (Etraz nord) – Nyon (En Oulteret) » prévoit la mise en œuvre des mandats suivants :

- Etape préparatoire
  - > Géomètre
    - . Compléments nécessaires aux données issues de l'étude de faisabilité « RDU 2<sup>ème</sup> étape ».
  - > Concept mobilité
    - . Compléments nécessaires aux données issues de l'étude de faisabilité « RDU 2<sup>ème</sup> étape » en cours afin d'élaborer un concept mobilité pour le site et d'en assurer le suivi (étude-test et synthèse).
    - . Coordination avec le « Diagnostic Nyon – Gland ».
  - > Données environnementales : compléments nécessaires aux données issues de l'étude de faisabilité « RDU 2<sup>ème</sup> étape » et en assurer le suivi (étude-test et synthèse).
  - > Analyse programmatique (logements, activités, équipements) :
    - . Selon les nécessités, compléments aux analyses à disposition.
    - . Equipements publics de proximité (communal ou intercommunal) : école, terrains de sport, etc.,
    - . Activités (démarche de coordination régionale) : besoins en surface pour différentes activités, secondaires ou tertiaires.
- Etude-test (3 groupes de mandataires)
  - . Proposition d'orientations d'aménagement
  - . Participation aux ateliers.
- Bureau d'assistance à la maîtrise d'ouvrage (BAMO)
  - . Analyse préliminaire du cahier des charges en vue de la phase « étude-test »
  - . Organisation et préparation des ateliers de l'étude-test en coordination avec le chargé de projet RDU et le groupe technique (cf ci-dessous)
  - . Elaboration du document de synthèse en vue de sa validation politique et sa diffusion auprès de la population.
- Démarche d'information et de communication (mandat ad hoc, attribué « hors étude-test »)
  - . Organisation et coordination des actions déployées dans le cadre du projet RDU dans son ensemble et en particulier pour l'étude-test (entre autres, production et diffusion de supports d'information dans une optique de vulgarisation).

## 6. Organisation

La démarche est dirigée par le *GROUPE RDU*, comité de pilotage politique dans le cadre de la mise en œuvre du concept RDU. Il donne les impulsions, supervise l'étude et prend les décisions stratégiques. Ses membres sont :

- Madame Elisabeth Ruey-Ray, Municipalité de Nyon, présidente du GROUPE RDU
- Madame Martine Baud, Municipalité de Prangins
- Monsieur Jean-Noël Goël, Conseil régional - développement territorial
- Monsieur George RoCHAT, Municipalité d'Eysins
- Monsieur Christian Exquis, Chef ad intérim du Service du développement territorial (SDT), canton de Vaud
- Monsieur Federico Molina, Direction générale de la mobilité et des routes, canton de Vaud.

Un groupe technique *GT « RDU Prangins (Etraz nord) – Nyon (En Oulteret) »* accompagne le GROUPE RDU pour l'appuyer dans la préparation et l'encadrement de la démarche. Il prépare le cahier des charges de l'étude-test, analyse les propositions, etc. Ses membres sont :

- Monsieur Bruno Marchand, urbaniste conseil
- Madame Raphaëlle Probst, Service d'urbanisme, Municipalité de Nyon
- Monsieur Igor Reinhard, chef de projet au SDT-GOP
- Madame Pascale Roulet Mariani, Conseil régional, cheffe de projet Grand Genève
- Monsieur Philippe Ruegg, Conseil régional, chargé de projet RDU
- Monsieur Giovanni Troccoli, Service de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et police des constructions, Municipalité de Prangins.

En fonction des nécessités et des thématiques traitées, le GT peut associer à la démarche des techniciens cantonaux ou communaux, des spécialistes, ... .

## 7. Calendrier et coordination

| <b>7.1 Phase préparatoire et décision de financement de l'étude-test</b> |   | <b>Mai 2014 – juin 2015</b>       |
|--|---|-----------------------------------|
| GROUPE RDU   | - Validation de l'accord cadre  | Mars 2015                         |
| Canton, Région, Communes   | - Décisions de financement de l'étude-test sur la base du document –cadre et du préavis             | Avril – juin 2015                 |
| GT   | - Elaboration du cahier des charges de l'étude-test et organisation des différents mandats          | Avril – été 2015                  |
| <b>7.2 Phase de mise au point des données et de sélection</b>            |   | <b>Juin 2015 – septembre 2015</b> |
| GROUPE RDU   | - Validation du cahier des charges de l'étude-test<br>- Validation choix des différents mandataires | Été 2015<br>Été - sept. 2015      |
| <b>7.3 Phase d'élaboration de l'étude-test</b>                           |   | <b>Octobre 2015 – avril 2016</b>  |
| Etude-test 1 <sup>ère</sup> partie                                       |   | Oct. 2015 – nov. 2015             |
| Atelier 1  | - Recommandations du collège d'experts<br>- Information et consultation selon options GROUPE RDU    | Nov. 2015                         |
| Etude-test 2 <sup>ème</sup> partie                                       |   | Déc. 2015 – jan. 2016             |
| Atelier 2  | - Recommandations du collège d'experts<br>- Information et consultation selon options GROUPE RDU    | Fév. 2016                         |
| GT et BAMO   | - Document de synthèse  | Mars – avril 2016                 |
| GROUPE RDU   | - Validation du document de synthèse<br>- Information et consultation selon options GROUPE RDU      | Avril – mai 2016                  |

| <b>7.4 Phase planification de plan de quartier sur « Prangins – Etraz nord I » Mi 2016 – mi 2020 <sup>2</sup></b>    |                       |
|--|-----------------------|
| - Document cadre en vue de l'élaboration de PQ sur le site « Prangins – Etraz nord I » avec changement d'affectation | Mi 2016 – fin 2016    |
| - Décision de financement  | Fin 2016 – début 2017 |
| - Approbation et légalisation de PQ et changement d'affectation  | Mi 2020               |

| <b>7.5 Démarches de planifications et de coordination liées à l'étude-test</b>  |                           |
|---|---------------------------|
| « RDU 2 <sup>ème</sup> étape » - étude de faisabilité : le fonctionnement du système et le tracé routier sont largement prédéfinis dans le cadre de l'étude de faisabilité (jan – été 2015). Un cahier des charges « mobilité » est établi et remis aux groupes de mandataires de l'étude-test afin de proposer, sur le périmètre de ladite étude-test, des orientations fonctionnelles, un ajustement de l'implantation du tracé et des mesures paysagères, notamment de protection contre le bruit. Puis une coordination est faite afin d'actualiser et finaliser l'étude de faisabilité (printemps – fin 2016). | Jan. 2015 – fin 2016      |
| « RDU – stratégie d'information et de communication » : une stratégie est élaborée afin d'avoir une vision globale de l'ensemble des actions à déployer et de préciser notamment celles relatives à l'étude-test (tables rondes, stand itinérant, par exemple).   | Printemps 2015 – été 2016 |
| Démarche Nyon – Gland : les orientations stratégiques et les données techniques de la démarche sont intégrées aux réflexions relatives à l'étude-test.  | Printemps 2015            |
| Etraz sud (PQ Entre-Deux-Chemins) : les orientations issues du MEP sont intégrées aux réflexions relatives à l'étude-test.  | Printemps 2015            |
| A la suite de l'étude-test et de l'étude de faisabilité « RDU 2 <sup>ème</sup> étape », qui participent, de manière significative, à l'élaboration d'une approche globale, les études environnementales à l'échelle de l'ensemble de la RDU (agglomération nyonnaise) sont engagées afin de contribuer à la consolidation des orientations RDU structurantes.   | Fin 2016 – 2017           |

## 8. Budget et financement de l'étude-test

Le budget est estimé comme suit :

|                        |   |  |
|------------------------|---|--|
| 8.1 Phase préparatoire | - Elaboration du cahier des charges de l'étude-test (fait par chargé de projet et GT)<br>- Récolte des données et contraintes de base : géomètre, étude mobilité, données environnementales, analyse programmatique (logements, emplois, équipements), BAMO (analyse préliminaire en vue phase étude-test), ... | CHF 0,-<br><br>CHF 60'000,-  |
| 8.2 Phase étude-test   | - 3 groupements de mandataires (3 x CHF 50'000,-)<br>- Maquettes (3 + 1 de synthèse)<br>- BAMO (préparation ateliers et document de synthèse)<br>- Collège d'experts et spécialistes<br>- Information-communication (10% env.)<br>- Divers et imprévus  | CHF 150'000,-<br>CHF 25'000,-<br>CHF 60'000,-<br>CHF 50'000,-<br>CHF 50'000,-<br>CHF 5'000,- |
| <b>Total général</b>   |   | <b>CHF 400'000,-</b><br>(montant TTC)  |

<sup>2</sup> Le calendrier intentionnel indiqué ci-dessous est tributaire du temps requis pour les processus d'engagements financiers, les procédures légales ainsi que pour le traitement des recours.

Le financement est assuré, sous réserve des décisions des autorités compétentes, par les communes de Prangins et de Nyon, le Conseil régional et le Canton de Vaud (SDT), selon la clef de répartition suivante:

| Commune de Prangins | Commune de Nyon | Communes SDAN | Conseil régional | Etat de Vaud (SDT) | <b>Total *</b>       |
|---------------------|-----------------|---------------|------------------|--------------------|----------------------|
| 33 % env.           |                 | 33 % env.     |                  | 33 % env.          | <b>100 %</b>         |
| CHF 85'000,-        | CHF 45'000,-    | CHF 20'000,-  | CHF 115'000,-    | CHF 135'000,-      | <b>CHF 400'000,-</b> |

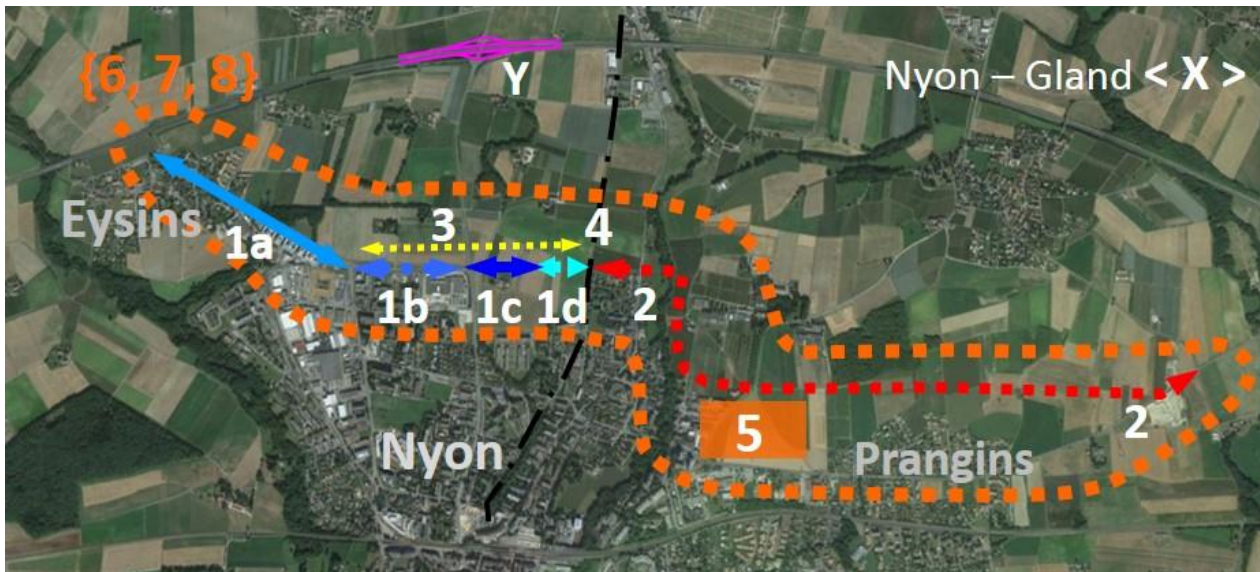
Le Conseil régional est le Maître d'ouvrage pour tous mandats de la phase I. Il facturera aux communes de Prangins et de Nyon leurs participations financières au prorata de la facturation des prestations par les mandataires, et de même au Canton sa participation sous forme de subventions LADE.



## 9. Annexe – informations complémentaires

### A. L'organisation générale de la RDU dans son contexte

(situation avril 2015)



✓ La concrétisation de la RDU se fait par secteurs et par étapes.

#### 1. RDU « 1<sup>ère</sup> étape » (en bleu)

- 1a Eysins / objet : insertion mobilité douce, valorisations des espaces publics et plateforme ferroviaire existante (préavis Conseil régional N°08-12 / avant-projet en cours d'examen au Canton - DGMR)
- 1b Nyon / objet : insertion mobilité douce et projet de valorisation urbaine (études à prévoir dans le cadre de l'Addenda PQ Fontaine et En Gravette II)
- 1c Nyon / objet : chantier en cours d'un tronçon conforme au tracé RDU (préavis Conseil régional N°49-15) et lié au PQ 2 Petite Prairie (étude à prévoir pour projet paysager et mobilité douce)
- 1d Nyon / objet : réalisation à prévoir d'un tronçon RDU jusqu'au niveau du NStCM (étude à prévoir en lien avec le PQ 3 Petite Prairie).

2. RDU « 2<sup>ème</sup> étape » (en rouge) : représente le tronçon à créer « de toutes pièces » entre le NStCM jusqu'au giratoire des Murettes, sur la route de l'Etraz, en direction de Gland. L'étude de faisabilité est en cours (préavis Conseil régional N°46-14) et porte sur l'intégration de la RDU dans son territoire (fonctionnement du système, tracé et type d'ouvrages requis, premières indications financières en vue de définir son statut administratif).

3. RDU « 3<sup>ème</sup> étape » (en jaune) : sera réalisée au moment de l'urbanisation à long terme de Nyon nord 1 – Eysins et de Nyon nord 2.

✓ Le concept RDU comprend les études et les actions suivantes :

4. RDU « franchissement du NStCM » / objet : le NStCM reste à niveau, suite aux décisions prises à la fin de l'étude préliminaire (préavis Conseil régional N° 20–12). Le projet à développer porte sur une nouvelle halte ferroviaire, vraisemblablement couplée d'un P+ R.

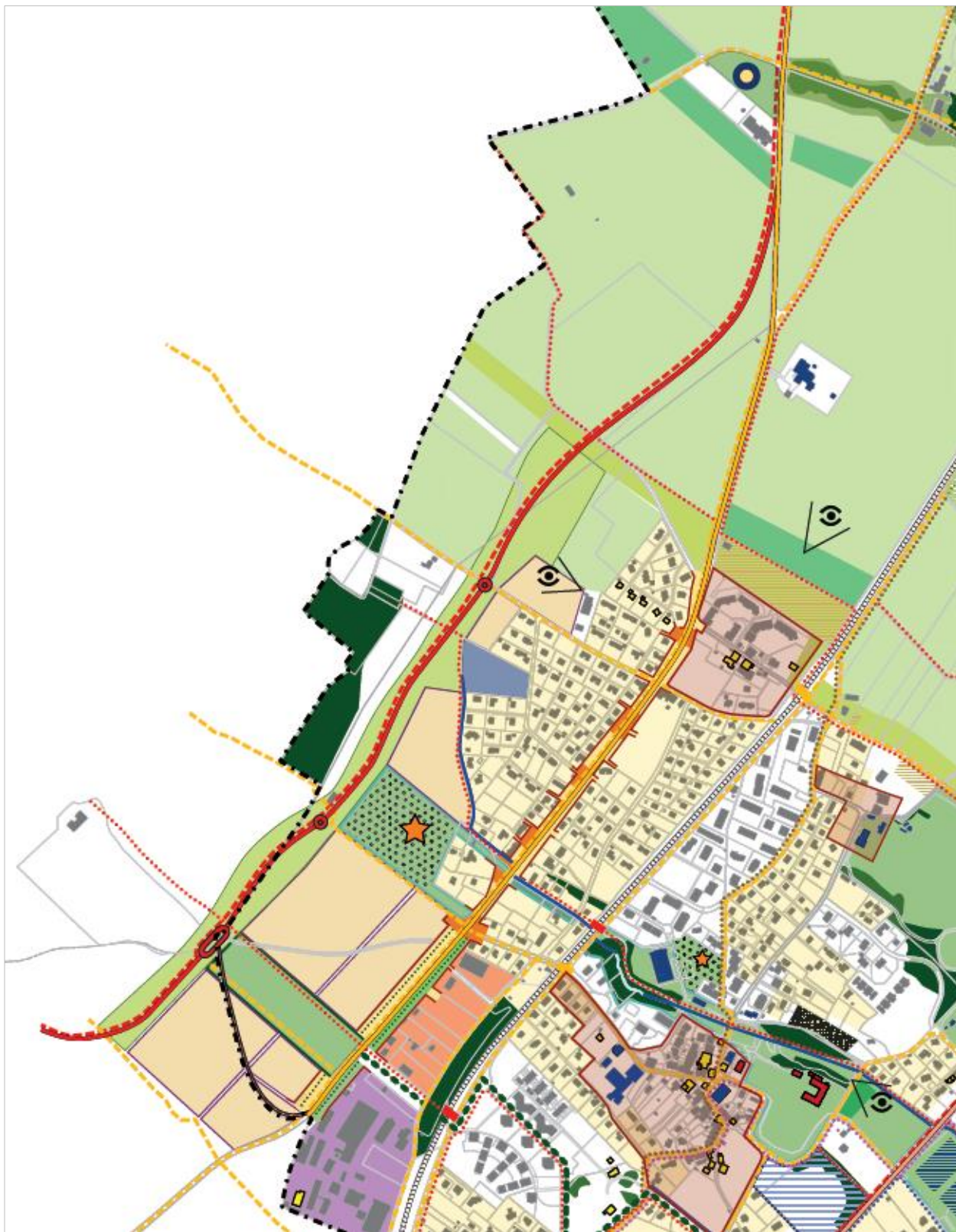
5. RDU « Prangins (Etraz nord) – Nyon (En Oulteret) » : sur la partie libérée des terrains de l'Agroscope de Changins, un développement urbanistique est prévu par étapes sur la commune de Prangins. La requalification du quartier adjacent d' « En Oulteret », sur la commune de Nyon, s'inscrit également dans la dynamique créée.

L'étude-test sera organisée entre l'automne 2015 et le printemps 2016 (préavis Conseil régional N° 49 – 15) afin d'avoir une vision plus détaillée du site d'ici mi 2016, en termes urbanistiques, programmatiques et de faisabilité économique. Sur cette base, il s'agira d'engager les planifications législatives et d'intégrer la SOFREN, futur partenaire foncier, au processus.

6. **Mise en place d'une stratégie d'information – communication**, tenant notamment compte du fait que l'on passe d'un concept urbanistique à une phase intermédiaire d'études techniques. Cette phase charnière nécessite d'engager un processus d'information et de communication afin de faire connaître et accepter ce projet par les autorités et la population, de trouver une image commune et de fédérer les acteurs.
  7. **Monitoring** : mise en place d'un plan guide, des principes de cofinancement ainsi que du statut administratif de l'infrastructure routière.
  8. **Consolidation des éléments structurants de la RDU** (éléments qualitatifs et quantitatifs) ainsi qu'au niveau des liens avec les autres planifications supérieures ou locales.
- ✓ Le concept RDU est en lien avec les études suivantes :
- X. « **Démarche Nyon – Gland** » / objet : suivi et coordination avec l'étude en cours. L'analyse porte sur la viabilité du fonctionnement d'ensemble du périmètre Nyon – Gland par rapport aux développements attendus et les infrastructures structurantes de mobilité (approche multimodale).
  - Y. « **Jonction autoroutière A1 – Nyon** » / objet : suivi et coordination avec l'étude pilotée par l'Office fédéral des routes (OFROU) prévoyant des mesures d'assainissements prévues à moyen et long terme.

## B. Plan directeur communal de Prangins (2011)

Extrait du plan de synthèse



## C. Concept d'aménagement « En Oulteret » (2014)

### Principes directeurs

- privilégier l'implantation d'emplois le long de la route de Duillier de façon à animer le front de rue et protéger le reste du quartier du bruit ;
- favoriser un tissu mixte en deuxième ligne, faisant le lien entre l'arrière et le front du quartier ;
- maintenir l'habitation à l'arrière du quartier, côté cordon boisé de l'Asse ;
- améliorer le système de desserte interne du quartier par le chemin de Chantemerle (en garantissant son accès public tout au long de son tracé, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui).

